

MARCHES PUBLICS DE FOURNITURES COURANTES ET SERVICES

**Marché d'insertion et de Qualification Professionnelle ayant pour support  
la Gestion des déchèteries de l'Agglo et du centre de transfert de Peypin  
(Haut de Quai).**

Date et heure limites de réception des offres :

**Mardi 27 mai 2008 à 12 Heures**

**Règlement de la Consultation**

# REGLEMENT DE LA CONSULTATION

## SOMMAIRE

<b>ARTICLE PREMIER : OBJET ET ETENDUE DE LA CONSULTATION</b>	<b>3</b>
<b>1.1 - OBJET DE LA CONSULTATION</b>	<b>3</b>
<b>1.2 - ETENDUE DE LA CONSULTATION</b>	<b>3</b>
<b>1.3 - DECOMPOSITION DE LA CONSULTATION</b>	<b>4</b>
<b>1.4 - CONDITIONS DE PARTICIPATION DES CONCURRENTS</b>	<b>4</b>
<b>1.5 - NOMENCLATURE COMMUNAUTAIRE</b>	<b>4</b>
<b>ARTICLE 2 : CONDITIONS DE LA CONSULTATION</b>	<b>4</b>
<b>2.1 - DUREE DU MARCHE - DELAIS D'EXECUTION</b>	<b>4</b>
<b>2.2 - VARIANTES ET OPTIONS</b>	<b>4</b>
<b>2.3 - DELAI DE VALIDITE DES OFFRES</b>	<b>4</b>
<b>2.4 - MODE DE REGLEMENT DU MARCHE ET MODALITES DE FINANCEMENT</b>	<b>4</b>
<b>2.5 - CONDITIONS PARTICULIERES D'EXECUTION</b>	<b>5</b>
<b>ARTICLE 3 : CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION</b>	<b>5</b>
<b>ARTICLE 4 : PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES</b>	<b>5</b>
<b>4.1 - DOCUMENTS A PRODUIRE</b>	<b>5</b>
<b>4.2 - VARIANTES</b>	<b>6</b>
<b>ARTICLE 5 : SELECTION DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES</b>	<b>7</b>
<b>ARTICLE 6 : CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES PLIS</b>	<b>8</b>
<b>6.1 - TRANSMISSION SOUS SUPPORT PAPIER</b>	<b>8</b>
<b>6.2 - TRANSMISSION ELECTRONIQUE</b>	<b>9</b>
<b>ARTICLE 7 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES</b>	<b>10</b>
<b>7.1 - DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS</b>	<b>10</b>
<b>7.2 - DOCUMENTS COMPLEMENTAIRES</b>	<b>10</b>
<b>7.3 - VISITES SUR SITES ET/OU CONSULTATIONS SUR PLACE</b>	<b>10</b>

# REGLEMENT DE LA CONSULTATION

## Article premier : Objet et étendue de la consultation

### 1.1 - Objet de la consultation

La présente consultation concerne : un **Marché d'insertion et de Qualification Professionnelle ayant pour support la gestion des déchèteries de l'agglomération et du centre de transfert de Peypin (Haut de Quai).**

Le présent marché a pour objet l'insertion sociale et professionnelle de personnes durablement exclues du marché du travail ou qui rencontrent des difficultés d'accès ou de maintien dans l'emploi.

La Communauté confiera au candidat retenu des prestations d'appui et d'accompagnement à l'emploi dans le cadre d'activités d'utilité sociale axées sur la gestion des déchèteries de l'Agglomération.(Haut de quai).

Ces heures de travail rémunérées, support de la démarche d'insertion seront obligatoirement accompagnées d'un dispositif d'accompagnement spécifique à chaque personne.

La Communauté d'Agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Etoile s'est engagée à faire en sorte que la commande publique puisse contribuer à la cohésion sociale sur son territoire. Dans cette dynamique, l'accès aux droits pour tous et notamment le droit au travail doit favoriser l'insertion des personnes qui connaissent de graves difficultés sociales.

L'accès à des activités salariées pour ces personnes est une étape indispensable à la reconstruction sociale.

C'est pourquoi il est demandé aux soumissionnaires de faire réaliser des activités d'utilité sociale liées à la gestion des déchets par des personnes rencontrant des difficultés d'insertion sociale et professionnelle.

Parallèlement à ce retour progressif dans le monde du travail et en partenariat avec les institutions spécialisées, des mesures de soutien socio-professionnel individualisées leurs seront proposées par le prestataire.

Les prestations d'appui à l'insertion sont à réaliser sur les déchèteries de « l'agglomération » et du centre de transfert de Peypin.

Leur description précise est indiquée dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières.

### Développement Durable

**La Communauté d'Agglomération s'est engagée dans une démarche de développement durable et notamment dans l'objectif de développement de l'insertion professionnelle.**

**En outre, tous les DCE seront remis aux candidats sur CD ROM.**

**Lieu(x) d'exécution :** territoire de la Communauté.

### 1.2 - Etendue de la consultation

Le présent marché est soumis à la procédure d'appel d'offres ouvert conformément aux dispositions des articles 33 alinéa 3 et 57 à 59 du Code des marchés publics.

Ce marché comprend une partie forfaitaire et une partie à bons de commande sans minimum et sans maximum conformément à l'article 77 du code des marchés publics.

### 1.3 - Décomposition de la consultation

Sans objet

### 1.4 - Conditions de participation des concurrents

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois :

- En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ;
- En qualité de membres de plusieurs groupements.

### 1.5 - Nomenclature communautaire

La ou les classifications principales et complémentaires conformes au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) sont :

<i>Classification principale</i>	<i>Classification complémentaire</i>
<b>Services de réinsertion 75231240-8</b>	<b>Services relatifs aux déchets. (901210001)</b>

## **Article 2 : Conditions de la consultation**

### 2.1 - Durée du marché -

La durée du marché est de 1 an, renouvelable 2 fois, soit une durée totale de 3 ans. La date de début des prestations est fixée au **23 Juin 2008**.

### 2.2 - Variantes et Options

#### 2.2.1 - Variantes

Les concurrents doivent présenter une offre entièrement conforme au dossier de consultation (solution de base).

Mais ils peuvent également présenter, conformément à l'article 50 du Code des marchés publics, une offre comportant des variantes respectant les exigences minimales visées par les dispositions du cahier des charges et de ses éventuelles pièces annexes.

#### 2.2.2 - Options

Sans objet.

### 2.3 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à **90 jours** à compter de la date limite de réception des offres.

### 2.4 - Mode de règlement du marché et modalités de financement

Les prestations seront rémunérées dans les conditions fixées par les règles de comptabilité publique.

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s), seront payées dans un délai global de 45 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

## 2.5 – Conditions particulières d'exécution

*Pour fixer un minimum d'insertion, la communauté d'agglomération intègre dans son marché une clause d'exécution telle que fixée par l'article 14 du Code des Marchés Publics. Ce seuil est fixé à 30% du temps total du travail nécessaire à la réalisation des prestations pour assurer la mise en œuvre de l'action d'insertion*

Aucune prestation n'est réservée au profit d'entreprise ou établissements visés par l'article 15 du Code des marchés publics.

### **Article 3 : Contenu du dossier de consultation**

Le dossier de consultation contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (R.C.)
- L'acte d'engagement (A.E.) et ses annexes
- L'acte d'engagement (A.E.I.) d'insertion
- Le cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P.)
- Le cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P.) et ses documents annexés :
- Le Formulaire de prix,
- Un DQE

Le dossier de consultation des entreprises est remis gratuitement à chaque candidat. Il est disponible à l'adresse électronique suivante : <http://www.agysoft-web.fr>.

**Modification de détail au dossier de consultation :** Le maître de l'ouvrage se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation. Ces modifications devront être reçues par les candidats au plus tard 12 jours avant la date limite de réception des offres. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

### **Article 4 : Présentation des candidatures et des offres**

Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française ou accompagnées d'une traduction en français certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté. Elles seront exprimées en EURO.

#### 4.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui :

##### **Dans la première enveloppe intérieure : «candidature»**

Les renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise tels que prévus à l'article 44 du Code des marchés publics :

- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire ;
- Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du CMP ;
- Les pouvoirs du signataire
- Lettre de candidature

Les renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise tels que prévus à l'article 45 du Code des marchés publics :

<i>Libellés</i>	<i>Niveau</i>
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures et services objet du marché, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles ;	

Les renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise tels que prévus à l'article 45 du Code des marchés publics :

<i>Libellés</i>	<i>Niveau</i>
Références de l'entreprise en matière d'insertion professionnelle.	
Moyens humains mettant en évidence le personnel d'encadrement de la structure en terme de qualifications, en nombre et en compétences en matière de gestion du personnel d'insertion.	

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

**Dans la deuxième enveloppe intérieure : «offre»**

Un projet de marché comprenant :

- L'acte d'engagement (A.E.) et ses annexes : à compléter par les représentants qualifiés des entreprises ayant vocation à être titulaire du contrat
- L'acte d'engagement (A.E.I.) d'insertion
- Le Formulaire des prix
- Le DQE
- Le mémoire technique

**NOTA :**

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au cahier des clauses administratives particulières, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

**4.2 - Variantes**

Les candidats présenteront un dossier général «variantes» comportant un sous-dossier particulier pour chaque variante qu'ils proposent. Outre les répercussions de chaque variante sur le montant de leur offre de base, ils indiqueront les adaptations à apporter tout en respectant les exigences minimales indiquées au cahier des charges.

## **Article 5 : Sélection des candidatures et jugement des offres**

Ce jugement sera effectué dans les conditions prévues aux articles 52 à 55 du Code des marchés publics et donnera lieu à un classement des offres.

Les critères intervenant au moment de l'ouverture de la première enveloppe intérieure sont :

**1-Garanties et capacités techniques et financières :** CA des 3 dernières années + Moyens humains et matériels de l'entreprise.

**2-Références professionnelles :** Similaires à l'objet du marché.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont indiqués ci-dessous et pondérés de la manière suivante :

### **1) Performance en matière d'insertion professionnelle : 65%**

Elle sera jugée à partir des renseignements contenus dans le mémoire technique qui mettra en évidence la pertinence de la démarche d'insertion, et sera notée sur 10.

*Elle représentera 65% de la note globale.*

Dans son mémoire technique, le candidat décrira son projet global d'insertion dans le cadre de cette prestation mettant notamment en évidence les moyens humains qui seront chargés de l'exécution du présent marché, particulièrement :

1. Nombre et Qualifications du personnel d'encadrement chargé de l'exécution de la prestation (Tutorat professionnel et social),
2. Nombre et qualités des personnels bénéficiant de l'insertion et chargés de l'exécution du présent marché,
3. Modalités de recrutement,
4. Capacités à travailler avec des structures d'insertion locales,
5. Capacités à intégrer le personnel dans l'entreprise (Accueil),
6. Capacités à former et qualifier le personnel,
7. Capacités à insérer durablement le personnel dans l'emploi,
8. Capacités à mettre en place un dispositif garantissant la qualité du service rendu à l'utilisateur (Gestion des déchèteries) tel que défini dans le C.C.T.P.( X2).

Ces sous-critères auront la même importance, sauf le critère n°8 dont le nombre de point est multiplié par deux.

**Chaque sous-critère sera noté : de 0 (mauvais), 1 (passable), 2 (moyen), 3 (bon), 4 (très bon), à 5 (très bon et technique présentant un caractère innovant).**

**Les notes de chacun des sous-critères seront additionnées, le total sera ramené sur une base 10 sur laquelle sera appliqué le coefficient de pondération.**

### **2) Prix des prestations : 35%**

Il sera noté sur 10. Les notes relatives à ce critère seront calculées en fonction du rapport entre l'offre la moins disante et l'offre de chacun des candidats. L'offre la moins chère est affectée d'une note maximum de 10/10.

Les notes des autres offres seront calculées en proportionnalité de la façon suivante :  
Le rapport entre le prix de l'offre la moins chère et le prix de l'offre analysée est calculé

$$R(i) = \text{Prix mini} / \text{Prix de l'offre analysée}$$

Ce rapport permet ensuite de calculer la note de chaque offre en la multipliant par la note maxi, soit 10/10

$$N(i) = R(i) \times 10$$

A ces notes, on appliquera le coefficient du critère prix pour obtenir la note finale de l'offre pour le critère prix

$$N_f = N(i) \times \text{coefficient critère « prix »}$$

*La note concernant le prix des prestations représentera 35% de la note globale.*

Dans le cas où des erreurs de multiplication, d'addition ou de report seraient constatées dans le bordereau des prix unitaires figurant dans l'offre d'un candidat, il n'en sera pas tenu compte dans le jugement de la consultation. Toutefois si l'entrepreneur concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à les rectifier ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le candidat produise les certificats et attestations de l'article 46 I et II du Code des marchés publics. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur à l'attributaire pour remettre ces documents sera indiqué dans le courrier envoyé à celui-ci ; ce délai ne pourra être supérieur à 10 jours.

L'attention des concurrents est attirée sur le fait que toute offre incomplète sera immédiatement écartée.

## **Article 6 : Conditions d'envoi ou de remise des plis**

### 6.1 – Transmission sous support papier

Les candidats transmettent leur offre sous pli cacheté portant les mentions :

<p><u>Offre pour :</u></p> <p><b>Marché d'insertion et de Qualification Professionnelle ayant pour support la gestion des déchèteries de l'agglomération et du centre de transfert de Peypin (Haut de Quai).</b></p> <p><b>NE PAS OUVRIR</b></p> <p><b>NB : Les candidats indiqueront impérativement sur l'enveloppe extérieure leurs noms et adresses.</b></p>
---

Ce pli devra être remis contre récépissé ou, s'il est envoyé par la poste par pli recommandé avec avis de réception postal, parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document et ce, à l'adresse suivante :

**Communauté d'Agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Etoile**  
**Service des Marchés Publics**  
**932, avenue de la fleuride**  
**Z.I. Les Paluds - BP 1415**  
**13785 AUBAGNE Cedex**

Les plis qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites précitées ainsi que remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus ; ils seront renvoyés à leurs auteurs.

Le pli précité doit contenir deux enveloppes également cachetées et portant le nom du candidat ainsi que, respectivement, les mentions « **Première enveloppe intérieure** » et « **Seconde enveloppe intérieure** ». Le contenu des enveloppes est défini à l'article 4 du présent règlement de la consultation.

6.2 – Transmission électronique

Le pouvoir adjudicateur préconise la transmission des documents par voie papier à l'adresse suivante : **932, avenue de la fleuride ZI des Paluds 13400 Aubagne** mais accepte également les plis adressés par voie électronique ou sur un support physique électronique (CD ROM, disquette ou tout autre support matériel).

Les conditions de présentation des plis électroniques sont similaires à celles exigées pour les réponses sur support papier (un fichier distinct pour chaque enveloppe). Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique.

Le fuseau horaire de référence sera celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid.

Les candidats peuvent également transmettre, dans les délais impartis pour la remise des plis, une copie de sauvegarde sur support physique électronique ou sur support papier. Cette copie est transmise sous pli scellé et comporte obligatoirement la mention : « copie de sauvegarde ».

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

Le niveau minimum de signature électronique exigé des candidats est le Niveau II (équivalent classe 3) de la PRIS V1 (Politique de Référencement Intersectorielle de Sécurité). Le certificat de signature utilisé doit être référencé sur la liste disponible à l'adresse suivante : <http://www.entreprises.minefi.gouv.fr/certificats/>.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge de chaque candidat.

Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé. Dans ces conditions, il est conseillé aux candidats de soumettre leurs documents à un anti-virus avant envoi.

L'adresse électronique pour retirer le dossier de consultation et /ou remettre l'offre est : <http://www.agysoft.marco-web.fr>

## Article 7 : Renseignements complémentaires

### 7.1 - Demande de renseignements

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres, une demande écrite à :

#### **Renseignement(s) Administratif(s) :**

##### *Service des Marchés Publics*

932, avenue de la fleuride

Z.I. Les Paluds - BP 1415

13785 AUBAGNE Cedex

**Tél: 04.42.62.80.09**

**Fax: 04.42.18.95.39**

**Courriel: marches.publics@agglo-paysdaubagne.fr**

#### **Renseignement(s) Technique(s) :**

##### *Service de la Collecte des déchets*

932, avenue de la fleuride

Z.I. Les Paluds - BP 1415

13785 AUBAGNE Cedex

**Mme Michèle Duval**

**Tél: 04.42.62.80.05**

#### **Renseignements pour le marché insertion :**

##### *Service Economique*

932, avenue de la fleuride

Z.I. Les Paluds - BP 1415

13785 AUBAGNE Cedex

**M.Philippe PINTORE**

**04.42.62.85.35**

Une réponse sera alors adressée, par écrit, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier, 6 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

### 7.2 - Documents complémentaires

Les documents complémentaires au cahier des charges sont communiqués aux concurrents dans les 6 jours qui suivent la réception de leur demande.

### 7.3 - Visites sur sites et/ou consultations sur place

Sans objet.